

## Table des matières

1. Coaching.....	2
2. Ecoliers A.....	3
3. Egalité à la fin du temps réglementaire.....	4
4. Réglementation au niveau des filles.....	5
5. Tolérance à la pesée.....	5
Annexes.....	6
Annexe 1 : Règlement FSJ U15.....	6
Annexe 2 : Règlement FSJ U9-U13.....	6
Annexe 3 : SOR, code de conduite des entraîneurs.....	7
Annexe 4 : SOR, golden score.....	8
Annexe 5 : Changement de règlement pour l'édition 2017 des CJPE.....	9
Annexe 6 : Règlement tournoi ranking, pesée, point 4.5.2.5.....	10
Annexe 7 : SOR 2022, 6.2.1, pesée officielle.....	10

## 1. Coaching

Le coaching n'a lieu d'être que pendant les mate. Le coaching pendant les séquences de combat est interdit, notamment par le règlement d'arbitrage des écoliers de la FSJ (annexe 2) du 01.01.2017 et par le règlement du SOR, version du 09.03.2022, 7.1, code de conduite des entraîneurs (annexe 3) :

Le coaching est autorisé seulement durant les pauses du combat, entre mate et hajime. Il sera strictement limité à la communication avec l'athlète, pour les conseils tactiques, les encouragements et les instructions. Si un entraîneur donne des indications pendant le combat, il recevra un premier avertissement. En cas de récidive, il sera expulsé de l'aire de compétition pour le reste de la journée. Toute attitude contraire à l'esprit du judo sera sanctionnée. (p.65)

Comme cette règle est appliquée dans les tournois nationaux et que le CJPE est une première expérience dans le monde de la compétition, il serait pertinent de faire prendre aux coachs, aux parents et aux judokas les bonnes habitudes lors de nos joutes jurassiennes.

Je propose donc les éléments suivants :

- Les clubs nomment les coachs de la manche. Ces derniers ont le droit de coacher uniquement entre mate et hajime.
- Les encouragements non-stratégiques sont autorisés pour tous en tout temps, à l'exception des coachs, qui ne peuvent parler qu'entre mate et hajime.
- En cas de coaching stratégique provenant d'une personne autre que les coachs pendant une séquence de combat, l'arbitre s'adresse au coach (ou à un des coachs) et lui intime de demander à la personne fautive de cesser le coaching stratégique pendant le temps de combat.
- Comme stipulé dans le point 7.1 du SOR précédemment cité : « Les entraîneurs sont les responsables de leur délégation\* et ils doivent éduquer leurs athlètes ».

\* le terme délégation fait référence à la totalité des membres du club et de l'entourage du club.

## **2. Ecoliers A**

Les écoliers A qui combattent aux CJPE ne peuvent, à l'heure actuelle, exploiter leur plein potentiel (cf. annexes 1 et 2). Il semble parfaitement logique qu'un écolier A ne puisse user de tout son arsenal contre un écolier B, C ou D. Cependant, il semble aussi pertinent de dire qu'un écolier A devrait pouvoir exploiter son potentiel contre un partenaire de la même catégorie d'âge.

Pour permettre cela, je propose les choses suivantes :

- Les coachs notent sur la liste de pesée les écoliers qui sont écoliers A avec un symbole facilement reconnaissable (A).
- Les coachs inscrivent également le A à côté de l'écolier sur la feuille de match.
- Les coachs, l'arbitre et les arbitres de table prennent connaissance des rencontres entre écoliers A qui auront lieu.
- Les coachs informent les écoliers A concernés qu'ils combattront avec les règles U15.

Les avantages :

- Pour les arbitres, les combats écoliers A demandent moins de concentration au niveau des prises interdites
- Pour les judokas : les écoliers A pratiquent le judo comme ils le feraient dans des compétitions au niveau national.

Les inconvénients :

- Pour les coachs : cela demande un peu plus de travail administratif, d'attention et de communication
- Pour les écoliers A : Il y a le risque qu'ils ne savent plus avec quelles règles ils doivent combattre.
- Pour les parents : difficulté de savoir pourquoi on combat avec certaines règles pour un combat et avec d'autre pour un autre.

Pour faciliter la visibilité, je suggère une feuille pliée par la moitié qui sera placée sous le tableau des points, montrant un « A » pour les règles écoliers A et un B pour les règles écoliers B, C et D.

### **3. Egalité à la fin du temps réglementaire**

En 2023, l'égalité à la fin du temps réglementaire était régie de la façon suivante : une minute de golden score était accordée, puis une égalité était prononcée. Pour l'année 2024, je propose d'opter pour le règlement de la FSJ pour les écoliers B, C et D (annexe 2) : une minute de golden score, puis décision de l'arbitre, qui sera noté 2/1 pour le vainqueur, 0/0 pour le perdant.

Si le point 2 est accepté, je propose que les écoliers A suivent le règlement du SOR 2022, 130-131 (annexe 4) :

[...] l'arbitre doit annoncer "sore-made" à la fin du combat temporairement et les combattants doivent retourner à leur position de départ. L'arbitre annonce "hajime" pour redémarrer le combat. Il ne doit pas y avoir de période de repos entre la fin du combat et le début du golden score. Il n'y a pas de temps limité pour le golden score. Tout ce qui existait comme notation(s) et/ou shido(s) pendant le combat est maintenu pendant le golden score et reste affiché sur le tableau de marque. Le golden score peut uniquement être gagné par un score technique (waza-ari ou ippon) ou hansokumake (direct ou par accumulation de shido). Si un hansokumake direct est donné, les conséquences sont les mêmes que si celui-ci était donné pendant le temps réglementaire.

Je propose donc un golden score sans limite pour les écoliers A. Si le point 2 ne devait pas être accepté, je proposerais la même chose que les écoliers B, C et D, un golden score d'une minute suivi d'une décision arbitrale à la fin de la minute.

**La version adoptée est :**

- 1 minute de golden score pour les combats de 2 minutes
- 2 minutes de golden score pour les combats de 3 minutes
- Dans les deux cas, décision arbitrale à la fin du temps réglementaire

#### **4. Réglementation au niveau des filles**

Le point 3 du règlement du CJPE de 2017, adopté au 19.03.2017 (annexe 5), stipule que les filles de plus de 50kg ne peuvent combattre dans la catégorie inférieure :

Les filles pouvaient descendre d'une catégorie à partir de moins 50 Kg. Dans le nouveau règlement les filles de plus de 50 Kg ne peuvent pas descendre de catégorie. Il est par contre possible de descendre d'une catégorie les filles de moins 50 Kg et de moins 45 Kg. Les filles de moins 50 kg peuvent donc combattre en moins 45 kg et les filles de moins 45 kg peuvent donc combattre en moins 40kg.

Comme les filles qui font moins de 55kg ont eu le droit de descendre en moins de 50kg ces deux dernières années, je propose de l'ajouter officiellement au règlement.

#### **5. Tolérance à la pesée**

Pour la même raison que le point 4 susmentionné, le règlement ne fait mention d'aucune tolérance sur la balance. Cependant, de manière générale, il est admis une marge de 200g. le règlement des tournois rankings de la FSJ, version 4.0 du 15.12.2022 stipule, au point 4.5.2.5 (annexe 6) : « Il n'y a pas de tolérance de poids ». Le SOR 2022, p.59, 6.2.1 (annexe 7), stipule également qu'il n'y a pas de tolérance, cependant, pour les catégories des Cadets, qui n'ont pas le droit de retirer leur sous-vêtements (hommes – caleçon, femme – culotte et soutien-gorge), une tolérance de 100g existe (cf. annexe 7).

**Cependant, au niveau suisse, il est pour cette année interdit de se peser nu.e et une tolérance de 200g est accordée.**

**Version adoptée : 200g de tolérance sur la balance**

## Annexes

### Annexe 1 : Règlement FSJ U15

#### Ecoliers/-ères U15

Pour les écoliers et écolières U15, le règlement d'arbitrage IJF actuellement en vigueur est applicable hormis les exceptions énumérées ci-après :

#### Exceptions

- Les techniques d'étranglement et les clés des bras ne sont PAS autorisées.
- Toutes formes de Sankaku-gatame ne sont PAS autorisées.

*Figure 1: Règlement FSJ U15*

### Annexe 2 : Règlement FSJ U9-U13

#### Ecoliers et écolières U9-U13

Pour les écoliers et écolières U9-U13, le règlement d'arbitrage IJF actuellement en vigueur est applicable hormis les exceptions énumérées ci-après :

#### Exceptions

- Techniques sur les genoux ainsi que les techniques pour se laisser tomber sur les genoux sont interprétées en tant que «false attack»: selon le règlement IJF (Shido).
- Les techniques d'étranglement et les clés des bras ainsi que toutes les formes de Sankaku-gatame ne sont pas autorisées.
- Le Golden Score est limité à une minute, si toujours égalité: décision de l'arbitre.
- Selon le règlement IJF, le coaching durant „Mate“ est autorisé : le coach doit se comporter selon les valeurs et les principes de la FSJ.
- Protection de la nuque pour les enfants: l'arbitre peut intervenir s'il estime qu'il y a danger.
- Les Sutemi Waza suivants ne sont PAS autorisés:
  - Toutes les formes de Tomoe Nage,
  - Toutes les formes Sumi Gaeshi
  - Toutes les formes d'Ura Nage
- Kaeshi waza par derrière autorisé pour autant qu'il n'y ait pas de soulèvement de l'adversaire.
- Kumi-Kata:
  - En début de combat toujours classique (manches/revers)
  - Après Hajime d'autres attaques sont possibles : bases selon règlement IJF et protection de la nuque

*Figure 2: Règlement FSJ U9-U13*

## Annexe 3 : SOR, code de conduite des entraîneurs

### 7.1 Code de conduite des entraîneurs

Les entraîneurs doivent respecter le Code d'Éthique, les statuts et les règlements de la FIJ. En cas de violation avérée, des sanctions s'appliqueront, allant d'un simple avertissement verbal à l'exclusion de la compétition.

Les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes suivent les instructions des organisateurs, les programmes et les protocoles.

Des emplacements pour les entraîneurs sont prévus pour chaque tatami, l'entraîneur doit rester assis sur sa chaise pendant le combat.

Le coaching est autorisé seulement durant les pauses du combat, entre mate et hajime. Il sera strictement limité à la communication avec l'athlète, pour les conseils tactiques, les encouragements et les instructions.

Si un entraîneur donne des indications pendant le combat, il recevra un premier avertissement. En cas de récidive, il sera expulsé de l'aire de compétition **pour le reste de la journée**. Toute attitude contraire à l'esprit du judo sera sanctionnée.

Dans le cas où un entraîneur est sanctionné par un arbitre, le Directeur de l'Arbitrage en informera le Directeur de l'Éducation afin qu'une sanction soit appliquée.

Si un entraîneur accrédité communique depuis les tribunes, son accréditation lui sera retirée, et il sera suspendu lors du prochain événement de la FIJ.

Pendant le combat, l'entraîneur ne doit pas être en possession d'un dispositif de communication. Si tel est le cas, il sera expulsé de **la salle de compétition**.

Les entraîneurs sont les responsables de leur délégation et ils doivent éduquer leurs athlètes. Si une délégation ne respecte pas les règles, TOUS les entraîneurs de cette délégation se verront retirer leur accréditation pour le jour même, et s'ils coachent depuis les tribunes, ils seront soumis à une sanction disciplinaire.

### 7.2 Code vestimentaire

Les entraîneurs doivent respecter le code vestimentaire suivant :

- Tirage au sort : pour les hommes: costume, veste, pantalon, chemise et cravate; pour les femmes: veste, pantalon/jupe/robe, blazer; et chaussures de ville pour tous (pas de chaussures de sport ou de tongs).
- Tours Préliminaires : Survêtement national avec pantalon descendant au niveau des chaussures. Les entraîneurs peuvent porter les T-Shirts nationaux officiels en manches longues et manches courtes. Chaussures de sport fermées autorisées (pas de tongs).
- Bloc Final (Télévision) : pour les hommes: costume, veste, pantalon, chemise et cravate; pour les femmes: veste, pantalon/jupe/robe, blazer; et chaussures de ville pour tous (pas de chaussures de sport ou de tongs).

### 7.3 Procédure pour la visualisation d'un combat

Un délégué peut demander à visualiser/revoir un combat à la fin des tours préliminaires ou du bloc final. Un formulaire doit être complété et retourné au responsable du contrôle des judogi. Un seul entraîneur peut y assister, il peut être accompagné d'un traducteur.

## Annexe 4 : SOR, golden score

Règles Sportives et d'Organisation de la Fédération Internationale de Judo	Règles Sportives et d'Organisation de la Fédération Internationale de Judo
<p>Après que l'arbitre ait indiqué le résultat du combat en faisant le geste précisé dans l'Article 4, les combattants doivent faire un pas en arrière, saluer et quitter la zone de combat par le côté du tapis, et plus particulièrement la zone de sécurité.</p> <p>Quand les combattants quittent le tapis, ils doivent avoir leur judogi bien ajusté et ne doivent pas retirer une partie de leur judogi ou leur ceinture avant d'avoir quitté la zone de combat.</p> <p>Si l'arbitre donne la victoire au combattant qui a perdu par erreur, les <b>Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ</b> doivent s'assurer qu'il corrige cette décision erronée avant que l'arbitre ne quitte la zone de compétition.</p> <p>Toutes les actions et décisions prises par l'arbitre et en accord avec les Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ sont définitives et sans appel.</p> <p>Les Superviseurs de la FIJ sont responsables de toutes les règles et décisions prises pendant le combat. Dans certains cas exceptionnels, la décision sera prise par les Superviseurs de la FIJ, les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ et la Commission Ad-Hoc de la FIJ.</p> <p>2. Situations de sore-made :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Quand l'un des combattants marque ippon ou waza-ari-awasate-ippou (Articles 15 et 16).</li><li>Dans le cas d'un hansoku-make (Article 18)</li><li>Dans le cas d'un kiken-gachi (victoire suite au forfait de l'adversaire) (Article 19).</li><li>Quand un combattant ne peut pas continuer à cause d'une blessure (Article 20).</li><li>Quand le temps alloué au combat a expiré.</li><li>Waza-ari suite à une action de projection dans le golden score.</li></ol> <p>3. L'arbitre doit clore le combat comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Lorsqu'un combattant a marqué ippon ou équivalent, il doit déclarer le vainqueur.</li><li>Quand les deux combattants n'ont pas marqué de score technique, ou que les scores techniques sont équivalents à la fin du temps réglementaire du combat, celui-ci devra continuer en golden score indépendamment du nombre de shido donné.</li><li>Dans le cas où les deux athlètes n'ont pas marqué de score ou que les deux athlètes ont marqué waza-ari et marquent ippon simultanément pendant le temps réglementaire, le combat sera départagé avec une période de « golden score ».</li><li>Dans le cas où un des athlètes a marqué waza-ari et les deux marquent ippon simultanément pendant le temps réglementaire, le combat peut continuer jusqu'à la fin.</li></ol> <p>4. Période de golden score Dans les compétitions individuelles et par équipes, quand le temps du combat est terminé dans les circonstances évoquées au paragraphe 3B de cet article, l'arbitre doit annoncer "sore-made" à la fin du combat temporairement et les combattants doivent retourner à leur position de départ.</p>	<p>L'arbitre annonce "hajime" pour redémarrer le combat. Il ne doit pas y avoir de période de repos entre la fin du combat et le début du golden score.</p> <p>Il n'y a pas de temps limité pour le golden score. Tout ce qui existait comme notation(s) et/ou shido(s) pendant le combat est maintenu pendant le golden score et reste affiché sur le tableau de marque.</p> <p>Le golden score peut uniquement être gagné par un score technique (waza-ari ou ippon) ou hansokumake (direct ou par accumulation de shido). Si un hansoku-make direct est donné, les conséquences sont les mêmes que si celui-ci était donné pendant le temps réglementaire.</p> <p>L'arbitre annonce alors sore-made.</p> <p>Dans le golden score, la période d'osaekomi va jusqu'à son terme (20 secondes) et tori l'emporte par ippon. Si la période d'immobilisation dure entre 10 et 19 secondes et qu'il y a sortie d'immobilisation, l'arbitre annonce waza-ari et sore-made.</p> <p>Si tori maintient l'immobilisation pendant 20 secondes (ippon), uke peut essayer d'appliquer osaekomi-waza, shime-waza ou sansetsu-waza tout au long du combat, même si son adversaire a déjà marqué waza-ari.</p> <p>Situations spéciales pendant le golden score.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Si seulement un des combattants manifeste son droit à participer "à la période du golden score" et que l'autre combattant décline, le combattant qui voulait combattre sera déclaré vainqueur par "kiken-gachi".</li><li>Dans le cas où les deux combattants marquent ippon simultanément l'arbitre annonce mate, puis fait continuer le combat sans tenir compte de ces actions au niveau du score.</li><li>Pour un hansoku-make direct donné aux deux combattants, la Commission Ad Hoc de la FIJ décidera.</li></ol> <p>5. Système CARE La Commission d'Arbitrage de la FIJ et les Superviseurs de la FIJ sont responsables de toutes les règles et décisions pendant le combat.</p> <p>Les Superviseurs de la FIJ, en collaboration avec le(s) Directeur(s) de l'Arbitrage de la FIJ, doivent intervenir dans toute circonstance où une évaluation ou une procédure effectuée par l'arbitre n'est pas conforme avec les règles d'arbitrage de la FIJ.</p> <p>L'intervention doit être immédiate, sans perte de temps ni hésitation. Si le(s) Directeur(s) de l'Arbitrage en chef de la FIJ et le(s) Superviseur(s) de la FIJ sont d'accord, la décision sera validée ou corrigée. Si la situation n'est pas claire et qu'il n'y a pas d'accord entre le(s) Directeur(s) de l'Arbitrage en chef de la FIJ et le(s) Superviseur(s) de la FIJ, aucune intervention ne sera effectuée (hajime !).</p> <p>La visualisation via le système CARE et les communications qui s'en suivent avec les arbitres comme stipulé dans cet article seront à la discrétion des Superviseurs de la FIJ et/ou des membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ qui supervisent le tapis.</p>

Figure 4: SOR, p.130-131, Golden Score



## Annexe 5 : Changement de règlement pour l'édition 2017 des CJPE



ASSOCIATION JURASSIENNE DE JUDO ET JU-JITSU

### Changement de règlement pour l'édition 2017 des Championnats jurassiens par équipe écolier.

#### 1. Diminution du nombre de catégorie.

Lors de son assemblée générale, l'AJJ a décidé de passer de 11 à 9 catégories. En effet, les catégories moins 55kg et moins 60kg sont supprimés.

Les 9 catégories sont donc : **-26/-28/-30/-33/-36/-40/-45/-50/+50**

#### 2. Interdiction de monter un -50kg chez les +50kg

Pour des raisons de sécurité il est interdit de monter un écolier en plus de 50 kg.

Il faut également rester vigilant sur les plus de 50, afin que les plus lourds fassent attention au plus petits. Faire un petit rappel avant la pesée.

#### 3. Réglementation au niveau des filles

Les filles pouvaient descendre d'une catégorie à partir de moins 50 Kg. Dans le nouveau règlement les filles de plus de 50 Kg ne peuvent pas descendre de catégorie. Il est par contre possible de descendre d'une catégorie les filles de moins 50 Kg et de moins 45 Kg. Les filles de moins 50 kg peuvent donc combattre en moins 45 kg et les filles de moins 45 kg peuvent donc combattre en moins 40kg.

Le présent règlement entre en vigueur à partir du premier tour des championnats jurassiens par équipe écolier 2017. Il est provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale où d'éventuelles modifications pourront être apporter.

19.03.2017/JC

Figure 5: Règlement CJPE, 19.03.2017

## **Annexe 6 : Règlement tournoi ranking, pesée, point 4.5.2.5**

### **4.5.2. Pesée**

- 4.5.2.1. La pesée se fait dans un local clos, à l'abri des regards.
- 4.5.2.2. La pesée a lieu par sexe, dans des locaux séparés.
- 4.5.2.3. Les bénévoles qui s'occupent de la pesée doivent être du même sexe que les concurrents.

Règlement Tournois Ranking V4.0

8/15

---

4.5.2.4. Les fonctionnaires, en plus des contrôles nécessaires, doivent strictement veiller à ce que les concurrents possèdent un passeport judo valable et une licence annuelle valable, ainsi que d'une déclaration de soumission de Swiss Olympic concernant le statut de dopage signée.

4.5.2.5. Il n'y a pas de tolérance de poids.

4.5.2.6. Les combattants qui ne se présentent pas à temps pour la pesée dans leur catégorie d'âge et de sexe, ne seront plus retenus.

4.5.2.7. Les combattants peuvent se peser plusieurs fois jusqu'à la fermeture officielle de la pesée.

*Figure 6: Règlement FSJ tournoi Ranking, version 4.0, 15.12.2022, p.8-9, pesée*

## **Annexe 7 : SOR 2022, 6.2.1, pesée officielle**

### **6.2.1 Pesée officielle lors des événements individuels**

Les athlètes Junior et Senior doivent être sous la limite de poids de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Il n'y a pas de tolérance.

Dans la catégorie des Cadets les athlètes ne sont PAS autorisés à enlever leurs sous-vêtements (hommes – caleçon, femmes – culotte et soutien-gorge). Afin de compenser, une tolérance de 100 grammes sera autorisée, par exemple pour la catégorie des -44kg la limite sera -44,1kg.

*Figure 7: SOR 2022, p.59, Pesée officielle et 100g de tolérance*